



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	44
Absents :	24	- dont POUR :	44
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	11	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PONTET Annie
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
 Mme MACK Marie-Thérèse  
 M. MASSIP Frédéric  
 Mme MONFRIN Marie-Josée  
 M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. JUNIK Pascal  
 M. LE FAOU Michel  
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
 Mme PALACIO Céline  
 M. PEYRARD Jean-Pierre  
 M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-088

**EAU & ASSAINISSEMENT** – Convention entre LMV, la SAUR et B3E pour le préfinancement des études préalables du contentieux amiable suite aux travaux du poste de refoulement du Grenouillet à Cavaillon

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le marché réf.2020EATX1301 du 18 octobre 2020 relatif au Remplacement du dégrilleur du Grenouillet et déplacement du poste de refoulement des Iscles – lot 1 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date 14 mars 2024 ;*

L’agglomération LMV a confié au groupement d’entreprises SAUR (Nîmes) et GASNAULT (Pernes les Fontaines), sous maîtrise d’œuvre du bureau d’études EYSSERIC ENVIRONNEMENT (Marseille), les travaux de remplacement du dégrilleur du Grenouillet et du déplacement du poste de refoulement des Iscles à Cavaillon.

Les travaux ont été réceptionnés au début de l’automne 2021.

Cependant, depuis sa mise en service, la collectivité et son délégataire SUEZ rencontrent des problèmes d’exploitation attribués :

- à la présence d’hydrogène sulfuré (H2S) en quantité importante dans le réseau d’assainissement et les locaux d’exploitation
- au fonctionnement des pompes qui ne donnent pas satisfaction en terme de rendement et tombent souvent en panne.

Animés par une volonté commune de trouver une solution amiable, pour éviter un contentieux long et onéreux, les parties se sont mis d’accord pour assurer le financement commun d’études complémentaires destinées à établir le diagnostic des dommages et les actions correctives nécessaires. Ainsi, il est convenu que le maître d’œuvre B3E assurera cette mission, pour un coût global de 10 850 € TTC. Ce montant sera réparti en parts égales entre les signataires du protocole faisant l’objet de la convention de préfinancement jointe en annexe et correspond à une part de 3616,67 € TTC pour LMV.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de préfinancement ci-annexée entre LMV Agglomération, le bureau d’études EYSSERIC ENVIRONNEMENT et la SAUR ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES



